



Convention de location

Exposition Planète 17 !

Gros plan sur les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU

Entre les soussignés

Nom de la structure :

Adresse :

Adresse électronique :

N° de téléphone :

Représentée par :

En qualité de :

Dénommée ci-après "l'Emprunteur"
D'une part,

Et :

L'ASSOCIATION FESTIVAL PHOTO LA GACILLY

Adresse : Maison des Associations, rue des Graveurs, BP11 56200 LA GACILLY CEDEX

N° SIRET : 45263508900025

Adresse électronique : reservation@festivalphoto-lagacilly.com

N° de téléphone : 02.99.08.68.00

Représentée par Lionel Scur
En qualité de Président de l'Association du Festival Photo La Gacilly

Dénommée ci-après "l'Association"
D'autre part

PRÉAMBULE

Depuis 2021, l'Association développe *Planète 17 ! Gros plan sur les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU*, un projet d'exposition itinérante pédagogique (ci-après "l'Exposition") soutenu par la Région Bretagne en partenariat avec l'ADEME, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Office Français de la Biodiversité. L'Exposition propose un lien entre la photographie et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, et vise à éveiller les consciences des Breton·nes sur ces enjeux. Elle fait l'objet d'une itinérance dans des lieux du territoire breton et limitrophes, tels que les établissements scolaires, médiathèques, centres culturels, centres sociaux, etc.

Les objectifs de l'Exposition sont d'étendre l'action culturelle du Festival Photo La Gacilly en dehors de sa temporalité d'exploitation et de sa problématique géographique. En milieu rural et peu accessible en transport en commun, le Festival s'efforce de proposer des solutions pour les publics éloignés de la culture et Planète 17 ! en est une. L'Exposition répond à une volonté de favoriser l'accès à la culture pour tous·tes à l'échelle régionale dans une logique de droits culturels.

Considérant que l'Emprunteur développe un projet correspondant aux objectifs de l'Exposition : (décrire brièvement votre démarche)

.....
.....
.....

Il est convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de prêt de l'Exposition itinérante réalisée par l'Association pour une installation exclusivement en intérieur.

ARTICLE 2. DURÉE DE LA LOCATION

L'Exposition est empruntée du/...../..... au/...../..... pour un maximum d'un mois.

Il ne sera pas possible de prolonger la durée de la location au-delà de cette période maximale.

La présente convention est valable à partir de sa date de signature et jusqu'à restitution de l'Exposition à l'Association.

ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

3.1. Mise à disposition de l'Exposition

L'Association s'engage à mettre à disposition de l'Emprunteur l'ensemble complet de l'Exposition et de la malle pédagogique dont les contenus sont conformes au descriptif de l'inventaire figurant en Annexe 1 de la présente convention.

3.2. Etat des lieux

L'Association s'engage à réaliser un état des lieux en présence de l'Emprunteur afin d'assurer la conformité des éléments de l'Exposition avant et après l'itinérance de l'Exposition. Cet état des lieux se fait obligatoirement dans les bureaux de l'Association, hors cas exceptionnel fixé en amont de l'itinérance (lieu tiers).

Les dates de l'état des lieux sont prévues le/...../..... pour le début de la location et le/...../..... pour le retour de l'Exposition à l'Association.

3.2. Formation à l'animation

L'Exposition ne peut être accessible au public de la structure de l'Emprunteur sans une formation au préalable pour pouvoir réaliser l'animation de l'Exposition. L'Association s'engage ainsi à mettre en place une formation à l'animation de l'Exposition, dont les modalités sont détaillées en suivant :

Durée de la formation : 3h.

Le tarif de la formation est fixé à un **forfait de 150€ HT** (cent cinquante euros hors taxe - TVA 20%) auquel viennent s'ajouter des frais de déplacement s'élevant à 0,80 € TTC / km.

La date de la formation est fixée le :/...../.....

3.3. Suivi de réservation

L'Exposition est accessible à la location uniquement par réservation. En ce sens, l'Association s'engage à assurer le suivi administratif que cela implique : réservation formalisée, devis, rédaction et avenant potentiel de la convention, etc.

3.4. Communication

L'Association s'engage à fournir les éléments nécessaires à la communication du projet par l'Emprunteur. Un "kit communication" sera mis à disposition en version numérique pour l'Emprunteur une fois la réservation validée.

Ce kit comprend :

- Une affiche numérique format A4, à imprimer par l'Emprunteur, qui servira sur site pour communiquer auprès du public de sa structure
- Une plaquette de présentation format A4 pliée, dont le nombre d'exemplaires fournis est fixé à 20 exemplaires, en document d'information pour les visiteurs de l'Exposition qui souhaiteraient louer à leur tour l'Exposition. Coût unitaire supplémentaire : 0,50€ selon disponibilités.

ARTICLE 4. ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

4.1. Etat des lieux

L'Emprunteur s'engage à réaliser un état des lieux avant et après la location de l'Exposition pour s'assurer de sa conformité et de son état.

Les détails de cet état des lieux sont décrits dans l'Article 3.1 de la présente convention.

4.2. Installation et démontage

L'installation, le montage et le démontage de l'Exposition sont sous l'entière responsabilité de l'Emprunteur. Si une ou plusieurs pièces des panneaux ou qu'un panneau venait à être endommagé pendant le transport, le montage, le démontage ou pendant la durée d'exposition, l'Emprunteur s'engage à dédommager l'Association à la hauteur du montant des dégâts subis.

4.3. Compléments de l'Exposition

L'Emprunteur s'engage à utiliser l'Exposition dans le seul cadre prévu au préambule de la présente convention. Le lieu d'accueil peut toutefois compléter celle-ci avec des objets, cartels ou autres éléments en lien avec l'Exposition sans que ceux-ci ne portent atteinte à l'intégrité de l'Exposition. Toute modification devrait faire l'objet d'un accord préalable par avenant.

4.4. Espace d'accueil de l'Exposition

L'Emprunteur s'engage à installer l'Exposition dans un espace exclusivement clos et couvert ayant une surface suffisante pour l'accueillir (au moins 25m²) et pouvant accueillir le public en toute sécurité.

Les éléments de la malle pédagogique ne sont pas destinés à une utilisation en accès libre, mais peuvent être gérés par les participant·es à l'animation en s'assurant du respect et de l'intégrité de l'Exposition.

4.5. Assurance de l'Exposition

L'Emprunteur s'engage à s'assurer que l'Exposition est couverte par un contrat d'assurance contre les risques de destruction ou de dommages pendant les transports aller et retour et ce pour la totalité de sa valeur.

L'Emprunteur s'engage également à souscrire une assurance spécifique (vol, incendie, dégâts des eaux, dégradations occasionnées par les visiteurs, etc.) pendant la durée de la présente convention. Un justificatif devra être fourni à l'Association préalablement au prêt de l'Exposition.

Assurance de l'Emprunteur :

N° Contrat souscrit :

La valeur de l'Exposition complète est estimée à 3 600 €. Les dommages ou manques seront facturés à hauteur de leur remplacement.

4.5 Communication

L'Association s'engage à fournir un "kit communication" détaillé ci-dessus (Article 3.4).

L'Emprunteur est libre de s'en saisir dans le cadre de sa communication de l'Exposition.

Toutefois, les mentions suivantes sont obligatoires sur tout support :

- Exposition conçue par le Festival Photo La Gacilly
- En partenariat avec la Région Bretagne, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Office Français de la Biodiversité.

Toute communication reprenant le visuel d'une photographie présente sur un des panneaux de l'Exposition doit être anticipée et formulée à l'Association dans le respect des droits d'autres des artistes exposés.

L'Association se réserve le droit de photographier l'Exposition dans la structure de l'Emprunteur et d'en faire usage pour sa propre communication.

ARTICLE 5. CONDITIONS DE TRANSPORT

La mise à disposition de l'Exposition est gratuite. Toutefois, le transport aller et retour de l'Exposition est à la charge de l'Emprunteur. Le lieu de prise en charge est situé aux bureaux de l'Association à l'adresse suivante :

Maison de la Photographie
Place de la Ferronnerie
56200 La Gacilly

Mesures et poids des caisses de transport de l'Exposition et de sa malle pédagogique :

- 2 valises de transport de 118 x 29 x 23 cm contenant 18 panneaux d'exposition pour un poids de 80 kg.
- 1 malle en métal de 100 x 55 x 40 cm pour un poids de 20 kg.

Soit un poids total de 100 kg.

Il est donc conseillé d'être au moins deux pour la logistique du transport et de l'installation de l'Exposition.

Un véhicule de 6m³ est suffisant pour le transport des panneaux et de la malle pédagogique. Ce type de véhicule est facilement louable auprès de magasins de grande surface pour un prix raisonnable.

L'Association ne peut être tenue pour responsable du transport ni des dégâts pouvant survenir pendant les transports aller et retour de l'Exposition.

ARTICLE 5. DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être dénoncée :

1. Par le Président de l'Association à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux, ou si l'Exposition est utilisée à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention, par lettre recommandée adressée à l'organisateur sans que ce dernier puisse demander à être indemnisé.

2. Par l'Emprunteur pour cas de force majeure, dûment constaté et signifié à l'Association et au Président de celle-ci par lettre recommandée.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS DIVERSES

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Elle doit être retournée signée et datée en deux exemplaires afin de valider les dates d'emprunt de l'Exposition.

Fait à.....,

Le/...../.....

L'Emprunteur

Fait à.....,

Le/...../.....

L'Association

ANNEXE

1. Inventaire exhaustif de l'exposition et de la malle pédagogique

Élément	Nombre	Emplacement
EXPOSITION		
Panneaux d'exposition <i>85 x 200 cm support L-Banner</i> - Housse de transport - Mât télescopique - Pied lesté en aluminium - Tube en carton - Visuel du panneau	1 par ODD = 17	Répartis dans les deux valises « Exposition »
Panneau d'introduction <i>85 x 200 cm support L-Banner</i> - Housse de transport - Mât télescopique - Pied lesté en aluminium - Tube en carton - Visuel du panneau	1	Dans une des valises « Exposition »
Valise de transport	2	
MALLE PÉDAGOGIQUE		
Tableau d'introduction métallique	1	Malle pédagogique
Vignettes ODD 8x8 cm aimantées	1 par ODD = 17	Pochette « Introduction », Malle pédagogique
Table rOnDDe Tapis de jeu avec système de double flèche intégré	1	Malle pédagogique
Photos de l'expo	1 par ODD = 17	Pochette « TABLE RONDDE », Malle pédagogique
D'acODDac ! Tapis de jeu		Malle pédagogique
Pions figurines	1 baleine 1 gorille 1 ours polaire 1 rhinocéros 1 éléphant 1 panda	Malle pédagogique
Dés en bois	1 dé à 6 faces 1 dé 3 figurines 1 dé 6 figurines	Malle pédagogique

Chronomètre	1	
Cartes de jeu	34 : 17 cartes connaissance 17 cartes défi	Pochette « D'acODDac ! - Cartes » Malle pédagogique
Jeu memory Photos de l'expo	2 par ODD = 34	Pochette « Jeu memory », Malle pédagogique
Jeu « Un problème ? Une solution » Carte problème en orange Carte solution en bleu	15 cartes "problème" 15 cartes "solution"	Pochette « Un problème ? Une solution ! » Malle pédagogique
Sac Zoom-Zoom : - Tote-bag en coton - Jeu de cartes Zoom-Zoom de 32 cartes - Ardoise à craies - Pot à craies - Lunettes opacifiantes - Planche à trou	1	Tous les éléments du Sac Zoom-Zoom doivent être rangés dans le tote-bag Malle pédagogique
Globe terrestre	1	Malle pédagogique
Document des 17 ODD et leurs 169 cibles de l'ONU	1	Malle pédagogique
<i>L'Atlas du changement climatique</i>	1	Malle pédagogique
<i>40 missions éco-responsables pour les juniors</i>	1	Malle pédagogique
<i>Génération Climat, Hors-série de Le Monde</i>	1	Malle pédagogique
<i>Un monde sans fin, Jancovici et Blin</i>	1	Malle pédagogique
Coffre de transport	1	